

**Campagne de qualification 2017 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU  
en application de l'article 19 de l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNU**

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".** En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le lundi 19 décembre 2016 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
01	<p align="center">Pas de pièce complémentaire.</p> <p align="center">Les dossiers doivent être adressés en édition papier et aucun envoi par voie électronique ou par CD-rom ne sera pris en compte. Il est vivement conseillé aux candidats, en vue de constituer leur dossier, de consulter la rubrique "Recommandation" qui figure sous l'onglet "Qualification", accessible sur le site du CNU Section 01 <a href="http://www.cpcnu.fr/web/cnu-section-01/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/cnu-section-01/qualification</a></p>
02	<p align="center">Pas de pièce complémentaire</p> <p align="center">Les pièces obligatoires doivent être adressées en édition papier ET par voie électronique</p> <p>La production de travaux en langue étrangère est possible pour les travaux d'un format inférieur à 120.000 signes espaces compris mais doit être accompagnée d'une notice en langue française résumant ces travaux et en précisant l'apport.</p> <p align="center">Les travaux en langue étrangère d'un format supérieur à 120.000 signes espaces compris doivent être obligatoirement traduits.</p>
03	<p align="center">Les dossiers doivent être adressés aux rapporteurs en édition papier.</p> <p><b>Pour les MCF :</b> il est conseillé aux candidats de consulter la rubrique « <i>Recommandation MCF</i> » accessible sur le site de la CP-CNU à l'adresse suivante : <a href="http://www.cpcnu.fr">http://www.cpcnu.fr</a> et dans laquelle ils trouveront des conseils sur la constitution du dossier et prendront connaissance des critères d'évaluation de la section 03.</p> <p><b>Pour les PR :</b> à défaut de mémoire d'HDR conséquent (minimum de 100 pages) ou de monographie sur un sujet novateur, le candidat doit joindre à son dossier (en plus des pièces exigées par l'article 4 de l'arrêté du 16 juillet 2009), un mémoire de 30 pages dans lequel il expliquera la cohérence de sa recherche et de sa production scientifique.</p> <p align="center">Il est conseillé aux candidats de consulter la rubrique « <i>Recommandation PR</i> » accessible sur le site de la CP-CNU à l'adresse suivante : <a href="http://www.cpcnu.fr">http://www.cpcnu.fr</a> et dans laquelle ils trouveront des conseils sur la constitution du dossier et prendront connaissance des critères d'évaluation de la section 03.</p>
04	<p><b>Pour les MCF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le travail original (inédit) de la thèse (qui compte comme l'un des "trois documents maximum" demandés au titre des pièces obligatoires)</li> <li>- un "CV standardisé", présenté suivant le modèle fourni par la section (envoyé par courriel aux candidats et disponible sur le site de la section 04 du CNU)</li> <li>- les dossiers doivent être envoyés par courrier postal aux rapporteurs, avec une version papier du rapport de soutenance, des articles, du CV et de l'exposé du candidat ("CV analytique") et une version électronique (clef USB) de la thèse (format PDF) et du CV standardisé (format Word). Le diplôme de thèse peut être envoyé en version papier ou électronique</li> </ul> <p><b>Pour les PR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un exemplaire du dossier d'HDR (qui compte comme l'un des "cinq documents maximum" demandés au titre des pièces obligatoires)</li> <li>- un "CV standardisé" présenté suivant le modèle fourni par la section (envoyé par courriel aux candidats et disponible sur le site de la section 04 du CNU)</li> <li>- les dossiers doivent être envoyés par <u>courrier postal</u> aux rapporteurs, avec une version papier du rapport de soutenance, des articles, du CV et de l'exposé du candidat ("CV analytique") et une version électronique (clef USB) du dossier d'HDR (format PDF) et du CV standardisé (format Word).</li> </ul> <p>Toute thèse rédigée dans une autre langue que le français doit être accompagnée d'un résumé substantiel d'une quinzaine de pages en français (45.000 signes environ). Ce résumé doit notamment présenter la démarche de recherche, le cadre théorique et les principaux résultats.</p> <p>Les articles joints au dossier écrits dans une autre langue que le français ou l'anglais doivent être accompagnés d'un résumé en français. Le résumé doit permettre d'apprécier l'argumentaire général de l'article mais aussi sa construction.</p>
05	<p><b>Pour les MCF :</b> un exemplaire de la thèse, sous format papier;</p> <p><b>Pour les PR :</b> sous format papier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un exemplaire du dossier complet de l'HDR</li> <li>- un exemplaire de vos articles les plus significatifs (au maximum 5)"</li> </ul>
06	<p>L'ensemble du dossier (pièces légales et pièces obligatoires complémentaires) en format papier (garder une preuve du dépôt postal) à chacun des rapporteurs. En l'absence du dossier papier, la candidature ne sera pas examinée par la section</p> <p><b>Pour la qualification aux fonctions de MCF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La thèse</li> <li>- Résumé en français d'une vingtaine de pages de la thèse si la thèse est rédigée en langue étrangère</li> <li>- Pré-rapports de soutenance de thèse</li> </ul> <p>ET envoi numérique par mail de l'ensemble des documents pdf à l'exception de la thèse</p> <p><b>Pour la qualification aux fonctions de professeur des universités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dossier complet de HDR</li> <li>- Pré-rapports de soutenance HDR</li> </ul> <p>ET envoi numérique par mail de l'ensemble des documents pdf</p>
07	<p><b>Pour les MCF :</b> la thèse</p> <p><b>Pour les PR :</b> le dossier complet d'HDR.</p> <p>Pour les candidats dont le diplôme a été délivré dans une langue autre que le français: une traduction du rapport de thèse lorsqu'il est disponible et un résumé en français de leurs travaux.</p>

**Campagne de qualification 2017 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU  
en application de l'article 19 de l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNU**

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".** En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le lundi 19 décembre 2016 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
08	<p><b>Pour les MCF:</b> un exemplaire papier de la thèse  <b>Pour les PR:</b> un exemplaire papier du dossier complet d'HDR (mémoire de synthèse + inédit)            Pour tous les candidats :            o Une liste des pièces constituant le dossier            o Une liste structurée des enseignements délivrés (intitulé, niveau, volume horaire) mettant en valeur les enseignements en lien avec la 8e section            o Une liste structurée des publications distinguant les publications effectives des publications sous presse (épreuves corrigées) ou à paraître (acceptées).            o Copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, les chapitres d'ouvrages ou les articles en cours de publication.            o L'ajout au dossier papier d'une version pdf de la thèse ou de l'HDR, quand celle-ci est disponible, sur clé USB. Attention, ce dépôt ne se substitue pas au format papier. Aucun envoi par mail n'est autorisé.</p> <p>Pour les thèses et les HDR réalisées en langue étrangère, la section exige un résumé en français substantiel (20 à 30 pages).</p> <p>Les candidats à une requalification doivent fournir les mêmes pièces que les candidats à une première qualification</p>
09	<p><b>Pour les MCF:</b> la thèse ou le livre extrait de la thèse  <b>Pour les PR:</b> un exemplaire complet du dossier d'HDR, y compris la synthèse.</p> <p>Les candidats dont la thèse serait rédigée dans une langue autre que le français devront fournir une traduction du rapport de thèse, lorsqu'il est disponible, ainsi qu'un résumé substantiel de la thèse rédigée en français (environ 25000 signes).            Les dossiers seront envoyés exclusivement par voie postale, sur clé USB (sauf les livres) de préférence, sauf avis contraire du rapporteur.</p>
10	<p><b>Pour les MCF :</b> la thèse  <b>Pour les PR :</b> le dossier complet d'HDR.            Ces documents doivent être envoyés en version imprimée sauf demande expresse des rapporteurs.</p>
11	<p><b>Pour les MCF :</b> la thèse  <b>Pour les PR :</b> le dossier complet d'HDR avec le document de synthèse.            Pour les travaux rédigés en une langue étrangère autre que l'anglais, il est demandé une traduction ou une synthèse en français ou en anglais. Ces documents doivent être fournis en version imprimée.</p>
12	<p>Préalablement à la constitution de leur dossier, les candidat.e.s sont invité.e.s à consulter la rubrique « Qualification » des pages de la 12e section sur le site de la CP-CNU, comprenant des conseils généraux et des recommandations pour les candidatures MCF et PR : <a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-12/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-12/qualification</a></p> <p>En complément des pièces obligatoires (sans omettre le CV et l'exposé), la 12e section demande, à l'attention de chacun.e des deux rapporteur.e.s :  <b>Pour les MCF :</b> la thèse, au format papier et au format électronique.  <b>Pour les PR :</b> le dossier complet d'HDR, au format papier et au format électronique.  <b>Pour tou.te.s (MCF et PR) :</b> la fiche synthétique disponible dans la rubrique « Rapports d'activités et documents » sur le site de la CP-CNU, au format papier et au format électronique.</p> <p>Pour les candidat.e.s qui soumettent un dossier scientifique dans une langue autre que le français : un résumé synthétique, substantiel et détaillé (15 à 20 pages pour les MCF, 20 à 30 pages pour les PR), de ce dossier en français, au format papier et au format électronique. En cas d'absence dans leur pays du rapport synthétique de soutenance qui est usuel en France, les candidat.e.s étranger.e.s doivent fournir les différents rapports sur leur doctorat ou leur habilitation.</p>
13	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour les MCF:</b> la thèse et le rapport de soutenance</li> <li>• <b>Pour les PR:</b> l'inédit d'HDR, le travail de synthèse et le rapport de soutenance</li> </ul> <p>Les candidats dont la thèse/HDR serait rédigée dans une langue autre que le français devront fournir une traduction du rapport de thèse/HDR, lorsqu'il est disponible, ainsi qu'un résumé substantiel de la thèse/HDR rédigé en français.</p> <p><b>De plus, pour tous (MCF et PR) :</b>            1) La liste complète des publications (avec une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, les chapitres d'ouvrages, ou articles en cours de publication).            2) La liste complète des enseignements délivrés (intitulé, niveau, volume horaire, CM/TD, établissement).</p> <p>Les candidats sont invités d'autre part à consulter les pages de la 13ème section du site du CNU et notamment les conseils généraux et spécifiques aux candidats MCF et PR disponibles à partir de l'adresse suivante : <a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-13/conseils-generaux-aux-candidats">http://www.cpcnu.fr/web/section-13/conseils-generaux-aux-candidats</a>.</p>
14	<p><b>MCF:</b> la 14ème section exige la thèse pour la qualification aux fonctions de Maître de conférences,  <b>PR:</b> la 14ème section exige l'ouvrage original (inédit) pour la qualification aux fonctions de Professeur.            Ces documents (thèse ou inédit de HDR) seront envoyés sous format PDF sur clé USB par voie postale. Le reste du dossier peut aussi figurer sous format PDF sur clé USB mais doit être impérativement transmis sous format papier.</p>

\* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.

**Campagne de qualification 2017 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU  
en application de l'article 19 de l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNU**

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".** En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le lundi 19 décembre 2016 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
15	<p><b>MCF</b> : la thèse <b>PR</b> : le dossier de HDR. Pour les candidats dont le diplôme a été délivré dans une langue autre que le français, une traduction du rapport de thèse lorsqu'il est disponible et un résumé en français de leurs travaux.</p>
16	<p>Les références complètes de toutes les publications mentionnées (année de parution, pages, nom de la revue, etc.). La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU de la section (rubrique Rapport d'activités et documents - Divers) complétée par les candidats, jointe au dossier et envoyée simultanément par mail aux rapporteurs. Lettre d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles en cours de publication (à paraître, sous presse ou définitivement acceptés). La première page de tous les articles mentionnés dans le dossier de candidature. Pour les candidats dont la formation initiale n'est pas en psychologie ou dont la thèse relève d'une autre discipline, lettre justifiant la demande de qualification en 16ème section et/ou montrant en quoi les thématiques de recherche des candidats s'inscrivent dans le champ de la psychologie. Attestation sur l'honneur des activités pédagogiques et/ou des responsabilités administratives les plus significatives*.</p>
17	<p><b>Pour les MCF</b> : la thèse <b>Pour les PR</b> : l'ouvrage original (inédit) et le document de synthèse de l'HDR ; Pour les travaux réalisés en langue étrangère, une synthèse scientifique en français sous forme d'un résumé substantiel, d'une introduction et d'une conclusion longues, analogues aux documents requis par les Ecoles Doctorales (par exemple pour les thèses en co-tutelle). Les diplômes originaux et une traduction du rapport de soutenance lorsque les diplômes sont délivrés dans une autre langue que le français; Lorsque la thèse a été soutenue dans une université étrangère qui ne délivre pas de rapport, il est recommandé aux candidats de joindre 1) tous les documents préalables à l'autorisation de soutenance; 2) un exposé de soutenance en français; 3) un document (traduit en français), signé par le directeur de la thèse ou par le président du jury, authentifié par le cachet de l'établissement ayant délivré le diplôme, éclairant la section sur les qualités et les défauts de la thèse (les lettres de recommandations ne sont pas admises).</p>
18	<p><b>Pour les MCF</b> : la thèse. <b>Pour les PR</b> : l'ouvrage original (inédit ou publié), le document de synthèse et le recueil d'articles de l'HDR. Un résumé substantiel en français accompagnant les documents originaux pour les travaux réalisés en langue étrangère, notamment une synthèse scientifique de la thèse; Les diplômes originaux traduits ainsi qu'une traduction du rapport de soutenance, s'il existe, lorsque les diplômes sont délivrés dans une autre langue que le français. Une lettre d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles en cours de publication (à paraître, sous presse ou acceptés). Les lettres de recommandations ne sont pas admises.</p>
19	<p><b>Pour les MCF</b> : la thèse au format PDF sur une clé USB <b>Pour les PR</b> : le mémoire d'HDR au format PDF sur une clé USB <b>Pour tous (MCF et PR) :</b> 1/ La liste complète des publications (avec une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, les chapitres d'ouvrages, ou articles en cours de publication) 2/ La liste complète des enseignements délivrés (intitulé, niveau, volume horaire, CM/TD, établissement) 3/ Le CV (pièce obligatoire), la liste des publications et la liste des enseignements (pièces complémentaires) doivent être fournis à la fois au format papier ET au format électronique sur une clé USB. N.B. : Aucun envoi par mail n'est possible.</p>
20	<p><b>Pour les MCF</b> : la thèse en format pdf ; <b>Pour les PR</b> : l'HDR en format pdf.</p>
21	<p><b>Pour les MCF</b> : la thèse (ou le livre qui en est tiré si la thèse a été publiée). Le cas échéant la liste des publications (hors CV). <b>Pour les PR</b> : le mémoire scientifique original (ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié) et le dossier autobiographique ainsi que le recueil d'articles intégré au dossier d'habilitation. La liste des publications (hors CV). Pour les travaux réalisés en langue étrangère, une synthèse scientifique en français comportant notamment un résumé étendu de la thèse (environ 30 pages) pour les MCF ou du mémoire scientifique d'habilitation (environ 50 pages) pour les PR. Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces complémentaires. Le dossier et toutes les pièces complémentaires doivent être expédiés en version imprimée sur support papier.</p>
22	<p><b>Pour les MCF</b> : la thèse (ou le livre qui en est tiré si la thèse a été publiée) <b>Pour les PR</b> : le mémoire scientifique original (ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié) et le dossier autobiographique ainsi que le recueil d'articles intégré au dossier d'habilitation. Pour les travaux réalisés en langue étrangère, une synthèse scientifique en français comportant notamment un résumé étendu de la thèse (environ 30 pages) pour les MCF ou du mémoire scientifique d'habilitation (environ 50 pages) pour les PR.</p>

\* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.

**Campagne de qualification 2017 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU  
en application de l'article 19 de l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNU**

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai"**. En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le lundi 19 décembre 2016 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
23	<p><b>Pour les MCF</b>: 1 exemplaire de la thèse en format papier. Le format numérique est autorisé à la condition que le rapporteur ait expressément donné son accord;</p> <p><b>Pour les PR</b>: le mémoire original (inédit) et le dossier auto-biographique ainsi que le recueil d'articles intégré au dossier d'habilitation en format papier. Le format numérique est autorisé à la condition que le rapporteur ait expressément donné son accord.</p> <p>Un rapport complet et conforme à la législation en vigueur dans le pays de soutenance ce qui signifie dans le cas français, notamment les signatures de tous les membres de jury.</p>
24	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les thèses ou HDR rédigées en langue étrangère, un résumé en français (20 pages minimum) et une traduction du ou des rapports afférents ; un résumé substantiel en français de tout travail présenté dans une langue étrangère ; la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles ou ouvrages en cours de publication (acceptés).</li> <li>• <b>Pour les MCF</b> : la thèse au format papier ;</li> <li>• <b>Pour les PR</b> : le dossier d'HDR au format papier.</li> </ul>
25	<p><b>MCF</b>: rapport de soutenance, rapport de présoutenance.</p> <p>Dans le cas d'une première demande de qualification, le candidat fournira l'ensemble de ses travaux</p> <p>Dans le cas d'une demande de requalification le candidat devra communiquer les travaux sur les quatre dernières années.</p> <p><b>PR</b> : rapport de présoutenance HDR et rapport de soutenance HDR, ainsi que les travaux couvrant au moins les quatre dernières années</p>
26	<p><b>Pour les MCF</b> : le rapport de soutenance de la thèse et les rapports des rapporteurs de la thèse ;</p> <p><b>Pour les PR</b> : le rapport de soutenance de la HDR et les rapports des rapporteurs de la HDR;</p>
27	<p>Préalablement à l'inscription Antares puis à la constitution du dossier, consulter les "Notes aux candidats" via le site : <a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-27/conseils-generaux-aux-candidats">http://www.cpcnu.fr/web/section-27/conseils-generaux-aux-candidats</a></p> <p><b>Pour les MCF</b> : fournir avec le dossier la copie des rapports signés de pré-soutenance du doctorat.</p> <p><b>Pour les PR</b> : fournir avec le dossier la copie des rapports signés de pré-soutenance de l'HDR.</p>
28	Pas de pièce complémentaire
29	<p>La fiche de synthèse à télécharger sur le site de la section et à laisser en doc ou odt, ou rtf</p> <p>La liste des publications et communications dans l'ordre demandé dans la fiche de synthèse.</p> <p>Les critères et conseils aux candidats pour les qualifications MCF et PR sont indiqués sur le site de la section.</p> <p>Nous demandons que les dossiers contenant les pièces obligatoires et les deux pièces complémentaires soient envoyés uniquement par voie électronique aux deux rapporteurs (pas de version papier).</p>
30	Pas de pièce complémentaire
31	<p><b>Pour les MCF et les PR</b> :</p> <p>Consulter les recommandations pour la qualification sur le site CP CNU.</p> <p><b>Pour les MCF</b> : la fiche synthétique téléchargeable sur le site CP-CNU, section 31, rubrique "qualification/recommandation MCF", la justification du rattachement à la section, la liste complète des publications, brevets, communications, séminaires et conférences et un résumé des recherches, l'exposé de la motivation pour l'enseignement ainsi que la conception de ce volet des activités d'un enseignement chercheur.</p> <p><b>Pour les PR</b> : la fiche synthétique téléchargeable sur le site CP-CNU, section 31, rubrique " qualification/recommandation PR", la justification du rattachement à la section, la liste complète des publications, communications, séminaires et conférences et une notice "Titres et Travaux" pages incluant un projet de recherche, pour les candidats non MCF l'exposé de la motivation pour l'enseignement ainsi que la conception de ce volet des activités d'un enseignement chercheur. Tout élément d'information permettant d'apprécier l'autonomie scientifique du candidat</p>
32	<p><b>Pour les MCF et les PR</b> :</p> <p>Consulter les recommandations pour la qualification sur le site CP CNU.</p> <p><b>Pour les MCF</b> : la fiche synthétique téléchargeable sur le site CP-CNU, section 32, rubrique "qualification/recommandation MCF", la justification du rattachement à la section, la liste complète des publications, brevets, communications, séminaires et conférences et un résumé des recherches de 4 pages, l'exposé de la motivation pour l'enseignement.</p> <p><b>Pour les PR</b> : la fiche synthétique téléchargeable sur le site CP-CNU, section 32, rubrique " qualification/recommandation PR", la justification du rattachement à la section, la liste complète des publications, communications, séminaires et conférences et une notice "Titres et Travaux" de 15 pages incluant un projet de recherche, pour les candidats non MCF l'exposé de la motivation pour l'enseignement. Tout élément d'information permettant d'apprécier l'autonomie scientifique du candidat.</p>

\* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.

**Campagne de qualification 2017 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU  
en application de l'article 19 de l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNU**

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai"**. En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le lundi 19 décembre 2016 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
33	<p><b>Pour les candidats à la qualification aux fonctions de maître de conférences:</b> - une liste complète des travaux (publications, brevets, chapitres de livres, actes de congrès, communications orales et par affiche) présentée selon les consignes accessibles sur le site de la CP-CNU (<a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification</a>) - la fiche synthétique téléchargeable sur le site de la CP-CNU (<a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification</a>) : rubrique « Recommandations MCF » reprenant les items et les éléments chiffrés principaux</p> <p><b>Pour les candidats à la qualification aux fonctions de professeur des universités:</b> - une liste complète des travaux (publications, brevets, chapitres de livres, actes de congrès, communications orales et par affiche) présentée selon les consignes accessibles sur le site de la CP-CNU (<a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification</a>) - la fiche synthétique téléchargeable sur le site de la CP-CNU (<a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification</a>) : rubrique « Recommandations PR » reprenant les items et les éléments chiffrés principaux</p> <p><b>Pour tous les candidats :</b> Les critères et procédures d'évaluation des candidatures, ainsi que les consignes de préparation des dossiers de candidature sont accessibles sur le site de la CP-CNU (<a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-33/qualification</a>). Ces consignes devront être impérativement suivies. Les dossiers complets devront être adressés aux rapporteurs sur support papier.</p>
34	<p><b>Pour les MCF:</b> les rapports de pré-soutenance et de soutenance de thèse ou des documents équivalents pour les doctorats étrangers, ainsi qu'un lien vers le manuscrit de thèse. Une liste exhaustive des publications, en séparant les publications à comité de lecture des autres publications. Les enseignements effectués en indiquant l'établissement d'exercice, les intitulés des enseignements, le niveau et le type d'enseignement (cours, TD, TP, à distance) ainsi que les volumes horaires.</p> <p><b>Pour les PR:</b> les rapports de pré-soutenance et de soutenance de HDR ou des documents équivalents pour les HDR/doctorats étrangers.</p> <p>Une liste exhaustive des publications soulignant 3 à 5 publications les plus significatives, et séparant les publications à comité de lecture des autres publications. Les enseignements effectués en indiquant l'établissement d'exercice, les intitulés des enseignements, le niveau et le type d'enseignement (cours, TD, TP, à distance) ainsi que les volumes horaires.</p> <p>Les candidats sont également invités à consulter les critères appliqués par la section 34 sur son site: <a href="http://www-cnu34.irap.omp.eu/">http://www-cnu34.irap.omp.eu/</a></p>
35	<p><b>Pour les MCF :</b> la thèse, les rapports de pré-soutenance, rapports de jury ou autres pour les doctorats étrangers, la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication, liste des enseignements détaillés (volume horaire, niveau, discipline). Pour les étudiants n'ayant pas eu l'opportunité d'effectuer des enseignements au cours ou après leur thèse (bourse CIFRE, Post-doc étranger, .....), un paragraphe argumenté sur leur volonté de faire de l'enseignement est demandé.</p> <p><b>Pour les PR :</b> le dossier complet d'HDR comprenant les rapports de pré-soutenance, les rapports de jury ou autres pour les HDR/ doctorats étrangers, une liste des publications, un descriptif des activités (recherche, enseignement) et des projets d'activités.</p>
36	<p><b>Pour les MCF :</b> la thèse, les rapports de pré-soutenance, rapports de jury ou autres pour les doctorats étrangers, une liste des publications avec la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication, une liste des enseignements éventuels (volume horaire, niveau, discipline) ou à défaut, un projet d'enseignement. Attestation des services d'enseignement effectués avec indication précise des établissements d'exercice, des intitulés des enseignements, du type (cours, TD, TP) et des volumes horaires.</p> <p><b>Pour les PR :</b> le dossier complet d'HDR comprenant les rapports de pré-soutenance, les rapports de jury ou autres pour les HDR/ doctorats étrangers, une liste des publications, un descriptif des activités (recherche, enseignement) et des projets d'activités. Attestation des services d'enseignement effectués avec indication précise des établissements d'exercice, des intitulés des enseignements, du type (cours, TD, TP) et des volumes horaires. Direction, co-direction ou co-encadrement de masters et doctorants, avec taux d'encadrement et attestation de l'Ecole doctorale (direction) ou du directeur de thèse (co-encadrement)</p>
37	<p><b>Pour les MCF:</b> Une liste complète des publications, une description des activités passées et des projets d'activités (recherche et enseignement) du candidat pour le futur, la photocopie de la page de couverture, du résumé et de la table des matières de la thèse de doctorat (Un exemplaire de la thèse de doctorat n'est pas exigé), la copie des rapports de pré-soutenance du doctorat signés par les rapporteurs, les lettres d'acceptation d'éditeurs dans le cas de publication acceptée mais non parue. Une lettre d'un responsable attestant les volumes horaires d'enseignement ainsi qu'une copie des éventuels contrats de travail sont requises.</p> <p><b>Pour les PR:</b> Une liste complète des publications, une description des activités passées et des projets d'activités du candidat (recherche et enseignement) pour le futur, la photocopie de la page de couverture, du résumé et de la table des matières du mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) (Un exemplaire de l'HDR n'est pas exigé) , la copie des rapports de pré-soutenance de l'HDR signés par les rapporteurs, les lettres d'acceptation d'éditeurs dans le cas de publication acceptée mais non parue. Eventuellement une attestation d'attribution de la PES.</p>

**Campagne de qualification 2017 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU  
en application de l'article 19 de l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNU**

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".** En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le lundi 19 décembre 2016 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
60	<p>* Rapports de pré-soutenance (de la thèse pour les candidats MCF, de l'HDR pour les candidats PR) signés par le rapporteur (ou documents équivalents pour les diplômés étrangers);                      * Liste complète, classée et détaillée de la production scientifique ;                      * La fiche de synthèse (à télécharger sur le site <a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-60/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-60/qualification</a>) dûment remplie et signée (attention, ce n'est pas la fiche de candidature du serveur Antares).                      * Si le diplôme a été délivré dans une langue autre que le français ou l'anglais, fournir une copie du diplôme original obligatoirement accompagnée d'une traduction en langue française (traduction soit authentifiée, soit attestée sur l'honneur).</p> <p><b>A noter :</b> Les dossiers et les pièces complémentaires doivent être adressés aux rapporteurs sur support papier.</p> <p>Tous les candidats sont invités à consulter les recommandations de la section 60 sur le site <a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-60/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-60/qualification</a></p>
61	<p><b>Pour les MCF :</b> les rapports de pré-soutenance de la thèse signés ;  <b>Pour les PR :</b> les rapports de pré-soutenance d'HDR signés ainsi que l'attestation de co-encadrement de thèse établie (s) par le directeur de thèse ou le directeur de l'école doctorale, précisant le taux de co-encadrement et le nom de chaque co-encadrant.</p> <p><b>Pour tous :</b>                      * liste ordonnée (par catégorie puis par ordre chronologique) de l'ensemble des publications ;  <b>Tous les candidats</b> sont invités à consulter les recommandations de la section 61 sur le site <a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-61/qualification">http://www.cpcnu.fr/web/section-61/qualification</a></p>
62	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la thèse (pour une demande qualification MCF) ou l'HDR (pour une demande de qualification PRU) en version électronique;</li> <li>• les rapports de pré-soutenance du diplôme;</li> <li>• une attestation sur l'honneur ou le contrat d'enseignement pour les non titulaires du ministère de l'enseignement supérieur;</li> <li>• une liste d'ouvrages, d'articles et de communications. Les publications y seront distinguées par catégorie, comme mentionné dans la fiche signalétique à remplir par les candidats;</li> </ul>
63	<p><b>Pour tous :</b> Les rapports de pré-soutenance de la thèse ou de la HDR signés. Une liste complète, classée et détaillée des publications et communications. Si diplôme de doctorat étranger une copie de la thèse est nécessaire (si le manuscrit est dans langue autre que le Français ou l'Anglais, ajouter un résumé en Français d'une vingtaine de pages).  <b>Pour les demandés de qualification MCF (et pour les candidats PR non-MCF en poste dans un public établissement Français)</b> les attestations des enseignements officielles sont exigées.</p>
64	<p><b>Fiche synthétique</b> dûment remplie qui doit être adressée aux rapporteurs obligatoirement de deux façons: (1) par courrier électronique en pièce jointe au format "word" ou "pdf" non protégé; (2) par voie postale avec le dossier papier. Le document matrice est téléchargeable à partir du site de la CP-CNU. La lettre d'acceptation <b>définitive</b> (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse".</p>
65	<p><b>La fiche de synthèse</b> dûment remplie qui doit être adressée aux rapporteurs obligatoirement de deux façons: (1) par courrier électronique en pièce jointe; (2) par voie postale avec le dossier papier. Cette fiche est téléchargeable à partir du site de la CP-CNU de la section (rubrique Rapport d'activités et documents - Fiches de synthèse).</p>
66	<p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU de la section (rubrique Rapport d'activités et documents - Divers - Dossiers statistiques) complétée et transmise par voie électronique (<b>les candidats demandent un accusé de réception par e-mail aux rapporteurs</b>).</p>
67	<p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU de la section 67 (rubrique Rapport d'activités et documents - Vie de la section - Qualifications 2017) à renvoyer complétée aux rapporteurs par courrier électronique  <b>Pour les MCF :</b> les rapports de pré-soutenance de la thèse ;  <b>Pour les PR :</b> les rapports de pré-soutenance de l'HDR ;                      La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse".</p>
68	<p>Fiche synthétique dûment remplie qui doit être adressée aux rapporteurs obligatoirement de deux façons : (1) par courrier électronique en pièce jointe au format "word" ou "pdf" non protégé; (2) par voie postale avec le dossier papier. Le document matrice est téléchargeable à partir du site de la CP-CNU, section 68 (rubrique Qualification - Conseils généraux). La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse".</p>
69	<p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU, section 69 (rubrique Qualification - Recommandation MCF ou Recommandation PR)                      La lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication (sous presse).</p>
70	<p>En complément des pièces obligatoires, les candidat.e.s transmettront aux rapporteur.e.s les documents suivants en version électronique (non protégée pour faciliter leur travail).  <b>Pour tou.te.s les candidat.e.s (liste MCF et liste PR) :</b> 1) Une lettre de motivation (2p. max.) expliquant la démarche de candidature dans la section et le projet scientifique et professionnel en Sciences de l'éducation ; 2) Une attestation du directeur de l'unité de recherche dans laquelle le.la candidat.e réalise ses travaux ; 3) Une lettre d'acceptation de l'éditeur ou du rédacteur en chef de la revue pour tous travaux en cours de publication.  <b>Pour les candidat.e.s à l'inscription sur la liste de qualification MCF :</b> un exemplaire de la thèse.  <b>Pour les candidat.e.s à l'inscription sur la liste de qualification PR :</b> un exemplaire de l'HDR (note de synthèse et compilation d'articles).  <b>Pour les candidat.e.s ayant réalisé leurs travaux en langue étrangère :</b> les diplômes et rapports de soutenance traduits et un résumé substantiel des travaux présentés en français.                      Les lettres de recommandations ne sont pas admises.</p>

\* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.

**Campagne de qualification 2017 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU  
en application de l'article 19 de l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du CNU**

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".** En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le lundi 19 décembre 2016 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
71	Exemplaire du mémoire de thèse (MCF) Exemplaire du mémoire d'habilitation (PR) Rapports préliminaires à la soutenance de l'HDR (PR) Note succincte expliquant la démarche de candidature dans la section et le projet du candidat (candidats MCF et PR ayant soutenu dans une autre discipline) Attestation du directeur de l'unité (candidats signalant l'appartenance à une unité de recherche) <i>Les candidats sont invités d'autre part à consulter les documents présents sur les pages de la 71ème section du site du CNU et notamment les conseils adressés aux candidats à l'adresse suivante : <a href="http://www.cpcnu.fr/web/section-71/conseils-generaux-aux-candidats">http://www.cpcnu.fr/web/section-71/conseils-generaux-aux-candidats</a>.</i>
72	<b>Pour les MCF:</b> la thèse <b>Pour les PR:</b> le document de synthèse de l'HDR, tel que définit à l'article 4 de l'arrêté du 23 novembre 1988 sur l'habilitation à diriger des recherches: <i>le dossier de candidature comprend soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés soit un dossier de travaux accompagnés d'une synthèse de l'activité scientifique du candidat permettant de faire apparaître une expérience dans l'animation d'une recherche</i>  <b>Pour tous les candidats (MCF et PR):</b> une liste des publications. Il est demandé aux candidats de joindre à leur dossier une lettre explicitant les raisons de leur candidature en section 72 "Epistémologie et histoire des sciences" (une page maximum).
73	Pas de pièce complémentaire
74	Version électronique du curriculum vitae limité à 2 pages et adressé aux rapporteurs par email en document attaché. Document téléchargeable (curriculum_vitae_modèle.doc) sur le site de la CP-CNU, section 74 (rubrique Rapports d'activité et document- Modèles de documents).
76	La thèse sur support papier, Le rapport de thèse, Une copie "d'articles significatifs". Pour les titulaires de l'HDR, une copie du rapport de l'HDR et indication de publications d'ouvrages et autres articles (copies jointes)
77	<b>Pour une inscription sur les listes de qualification MCF:</b> la thèse, le rapport de thèse, une liste complète des publications et un exemplaire de quelques articles significatifs. Les documents doivent être fournis sous forme papier. <b>Pour une inscription sur les listes de qualification PR:</b> le rapport de soutenance de l'HDR, une liste complète des publications, un exemplaire d'un ouvrage publié (ou de la monographie inédite présentée en vue de l'obtention de l'HDR) et de plusieurs articles récemment parus. Les documents doivent être fournis sous forme papier.
85	Pas de pièce complémentaire
86	Pas de pièce complémentaire
87	Pas de pièce complémentaire

\* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.